

# Réforme de la prime d'activité



caf.fr.....

## → Vous bénéficiez déjà de la prime d'activité ?

**Vous n'avez aucune nouvelle démarche à faire.**

Votre montant revalorisé, sera payé le 5 février.

Vous pourrez consulter le nouveau montant de vos droits dans votre espace Mon Compte fin janvier.

## → Vous n'êtes pas encore bénéficiaire de la prime d'activité ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, **le simulateur et la demande en ligne actualisés sont disponibles sur caf.fr** pour vous permettre d'estimer votre droit et de réaliser vos démarches.

caf.fr.....

RAPIDE

FIABLE

PROCHE DE VOUS